PRÉFÈTE DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Occitanie

Le 20 août 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus : 10 nouveaux cas confirmés dans le Gers

Dix nouveaux cas confirmés dans le Gers depuis mardi

Dix nouvelles personnes ont été testées de façon positive au Covid-19 depuis ce mardi 18 août 2020. Ces situations sont sporadiques mais liées à des événements familiaux et privés.

Cela porte à **316** le nombre de cas positifs domiciliés dans le Gers depuis le début de la crise sanitaire (il est à noter par ailleurs que 4 autres personnes domiciliées hors département ont également été dépistées positives dans le Gers depuis mardi).

Les gersois testés positifs sont :

- un homme de 51 ans, résidant à L'ISLE-JOURDAIN,

- une femme de 21 ans et deux femmes de 22 ans domiciliées à AUCH,

- deux hommes de 52 ans et 19 ans domiciliés sur la commune de DURAND,

- une femme de 20 ans et homme âgé de 55 ans domiciliés sur la commune de MASSEUBE,

- deux femmes de 22 et 23 ans appartenant à la même famille et résidant sur la commune de BOUCAGNÈRE.

Ces personnes restent à l'isolement à domicile.

Fermeture d'un institut de beauté à AUCH, ce jour .

Parmi ces nouveaux cas, un cas de COVID-19 a été déclaré chez une employée d'un magasin de produits de beauté à AUCH. L'employée est isolée à domicile, son état de santé ne présente pas d'inquiétude.

En collaboration avec l'Agence régionale de santé et la Cellule régionale de Santé publique France, les équipes de l'Assurance maladie mènent les investigations nécessaires pour identifier les personnes en contact prolongé et rapproché afin qu'elles se soumettent à des tests de dépistage.

Par mesure de précaution, l'institut et le magasin de vente de produits de beauté sont fermés et a mis en place un dispositif d'information de ses clients.

Ces nouvelles situations indiquent que le virus circule dans le Département.
Gardez la bonne distance !

La situation générale confirme que l**e virus circule toujours** y compris pendant cette période estivale.

La sécurité sanitaire nécessite la mise en œuvre des gestes barrières permettant de se protéger et de protéger les autres :

- se laver les mains ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique,

- maintenir une distance d'au moins un mètre entre les personnes et le cas échéant porter le masque lorsque cette distance ne peut être garantie.

A noter que depuis ce lundi 20 juillet 2020, le port du masque est obligatoire dans les espaces publics clos.

En cas de symptômes de la maladie, même bénins, il est recommandé de consulter son médecin qui pourra prescrire un test de dépistage. Il est aussi possible de prendre rendez-vous directement auprès d'un laboratoire de biologie médicale pour se faire dépister.

Toutes les recommandations sanitaires sont diffusées et réactualisées en temps réel sur le site **www.gouvernement.fr/info-coronavirus**.

Pour toute information, le numéro vert national est accessible 24h/24 au 0800 130 000 (appel gratuit).